



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	24	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 7 juin 2016, après convocation légale reçue le 1^{er} juin 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Françoise LAFAURE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à Mme. Laurence MONTERDE),
M. Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Via Venaissia - Participation aux travaux de signalétiques patrimonial et
touristique de la Via Venaissia**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, explique à l'assemblée que le Syndicat Mixte de la Via Venaissia a sollicité la Communauté de communes pour la participation à la signalétique autour des anciennes gares.

Le projet consiste à une création de charte graphique, d'installations de lutrins d'interprétation patrimoniale et paysagère, de panneaux de signalisation d'itinéraires cycles, et d'habillage graphique des anciennes gares.

Le montant estimatif s'élève à 61.200 € HT, et la participation de la communauté de communes s'élève à 9.000 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE se prononcer favorablement sur le versement de la dite participation à la Via Venaissia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : **16/06/2016**
Affiché le :

